

Image not found or type unknown



Renoncer à un héritage au profit de ses enfants

Par **Juvicle**, le **11/09/2013** à **07:05**

Est-il possible de renoncer à l'héritage de mes parents et de faire bénéficier mes enfants de ma part de succession ?

Quel sera l'abattement et les droits sachant que j'ai bénéficié il y a 6 ans d'un abattement lors d'une donation de leur part .